



Procès-verbal
Conseil d'établissement de l'école

École Bois-Franc-Aquarelle
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys - CSSMB

Lieu : 1815 Av. O'Brien, Saint-Laurent, QC H4L 3W6
Heure : 18 h 30
Rencontre virtuelle ☐
Séance : ☒ Ordinaire
☐ Extraordinaire
Date : jeudi, 4 décembre 2025

1. Prise de présences, vérification du quorum et ouverture de séance

Nom du membre	Présent	Absent
Parents		
Chantale Rivest	☐	☐
Bertrand Robitaille-Grou	☒	☐
Jérôme-Manuel Roy	☐	☒
Claude-Ève Dubuc	☒	☐
Natasha McQuade	☒	☐
Émilie Cousineau (substitut)	☒	
Membres du personnel (enseignant, de soutien, professionnel non enseignant et de service de garde)		
Majdouline Choufa	☒	☐
Julie Cardinal	☒	☐
Dalal El-Hamod	☒	☐
Mariana Manolis	☒	☐
Jean-François Cuerrier	☒	☐
Membres de la communauté		
	☐	☐
	☐	☐

Direction de l'école : Maude Dumouchel-Lefebvre
Direction adjointe : Annie Dubois

Vérification du quorum et ouverture de la séance :

CONSIDÉRANT QUE	Le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents.
EN CONSÉQUENCE	La séance est ouverte à 18h30 après avoir constaté que toutes et tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et que le quorum est respecté.

Numéro de résolution :
CÉ-2025-2026 – 0##

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE	Les points 6.8 et 6.9
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Mariana Manolis et appuyé par Natasha McQuade
Numéro de résolution : CÉ-2025-26 - 011	IL EST RÉSOLU QUE ☐ L'ordre du jour proposé est adopté sans modifications. OU ☒ L'ordre du jour proposé est adopté avec les modifications suivantes :

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025 et le traitement de ses suivis

CONSIDÉRANT QUE	
CONSIDÉRANT QUE	
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Claude-Eve Dubuc et appuyé par Natasha McQuade
Numéro de résolution : Cé-2025-26-012	IL EST RÉSOLU QUE ☐ ☐ .Le procès-verbal est approuvé sans modifications et la lecture en est dispensée. OU ☒ Le procès-verbal est approuvé avec les modifications suivantes : [à compléter], et la lecture en est dispensée.

5. Points à traiter à l'ordre du jour, tel qu'adopté

5.1 Élection de l'exécutif

CONSIDÉRANT QUE

Chatnal est choisie comme présidente.

Jérôme-Manuel Roy est choisi comme vice-président

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par **Natasha McQuade** et appuyé par **Claude-Eve Dubuc**

Numéro de résolution : CÉ-2025-2026-004

IL EST RÉSOLU ☒ à l'unanimité ☐ à la majorité **QUE :**

5.1 Nouvelles de la direction

5.1.1 mois du sourire

5.1.2 récompenses édifice

Aquarelle : activité récompense (just dance, karaoke, jeux libres).

Bois-Franc : activité devrait arriver en début de la semaine prochaine

5.1.3 L'équipe de soccer a eu leur premier tournoi, une belle évolution tout au long de la journée. La levée de fond a permis de ramasser 670\$

5.1.4 L'école de la vue est venue nous visiter.

5.1.5 Conseil des élèves

Halloween et préparation des festivités de Noël

5.1.6 Budget 2025-2026

L'exercice devrait être équilibré si nous continuons dans la même veine.

5.1.7

La culture à l'école nous permet de vivre plusieurs activités et sorties gratuites selon les demandes des enseignants.

5.1.8 Photos scolaires

Le résultat est mieux que l'an dernier. Les commandes doivent être faites par édifice.

5.2 SDG

5.2.1 Le dernier vendredi du mois, l'éducatrice pige un autre groupe.

5.2.2 Sortie au cinéma pour la pédagogie de demain.

5.2.3 Fête de Noël : Le plan sera fait cette semaine

5.2.4 Les règles de conduite sont rappelées et travaillées lors du dîner à l'édifice Aquarelle.

6.1 Formation obligatoire en lien avec le plan de lutte

La direction envoie le lien à tous les membres pour qu'ils fassent la formation. Cette vidéo est visionnée.

6.2 Adoption du plan de lutte contre la violence et l'intimidation de l'école

CONSIDÉRANT QUE

Les membres du comité ont pris connaissance du plan de lutte. Le ministère a demandé une révision en utilisant un gabarit commun. La violence à caractère sexuelle et la violence avec une connotation raciale ont désormais un point spécifique. Les compétences socio-émotionnelles se sont ajoutées obligatoirement selon le programme imposé.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Chantale Rivest et appuyé par Dalal El Hamod

Numéro de résolution : CÉ-2025-2026-013

IL EST RÉSOLU ☒ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE :

6.3 Adoption du code de vie de l'école

CONSIDÉRANT QUE

Le MEQ nous a obligé à instauré le vouvoiement et l'interdiction de l'utilisation des appareils électroniques sur le campus de l'école.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude-Eve Dubuc et appuyé par Dalal El Hamod

Numéro de résolution : CÉ-2025-2026-006

IL EST RÉSOLU ☒ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE :

6.4 Adoption du bilan de reddition des comptes de l'année financière 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE

Le budget est présenté. Le temps supplémentaire a coûté très cher. Nous avons eu trop de libération pour les enseignants. Nous avons trop de gens pour la masse salariale disponible.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Chantale Rivest et appuyé par Jean-Francois Cuierrier

Numéro de résolution : CÉ-2025-2026-015

IL EST RÉSOLU ☒ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE :

6.5 Adoption de la gestion du fonds à destination spéciale

CONSIDÉRANT QUE

Fond 8, cet argent demeure toujours à notre école. Nous avons une petite partie pour les finissants dans cette somme.
1917\$ et 2180\$ que nous utiliserons pour un futur projet pour

	l'école. 670\$ pour l'équipe de soccer.
Numéro de résolution : CE-25/26-016	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE : [à compléter]
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Majdouline Choufa et appuyé par Natasha McQuade
Numéro de résolution : CÉ-2025-2026-017	IL EST RÉSOLU ☒ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE :
6.6 Approbation de la planification du contenu d'orientation scolaire et professionnel	
CONSIDÉRANT QUE	Les COSP débutent au 3 ^e cycle du primaire et se poursuit au secondaire. Vous pouvez consulter la planification obligatoire du MEQ.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Chantale Rivest et appuyé par Dalal El Hamod
Numéro de résolution : CÉ-2025-2026-017	IL EST RÉSOLU ☒ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE :
6.7 Consultation en lien avec la possibilité de participation au programme À l'école à pied ou à vélo	
CONSIDÉRANT QUE	Il est proposé de poser la candidature de l'école pour devenir une école pilote. Le défi je suis capable et le trottibus sont les deux projets retenus.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Chantale Rivest et appuyé par Mariana Manolis
Numéro de résolution : CÉ-2025-2026-011	IL EST RÉSOLU ☒ à l'unanimité ☐ à la majorité QUE :

6.8 : panier de Noël

Une boîte sera placée dans chaque secrétariat. Des dons en argent ou en denrées seront acceptés.

6.9 : Bénévolat

Lorsque les enseignants ont des besoins pour des activités, de la préparation ou des installations. Certains enseignants ont une banque de parents et Primila a également une liste de personnes. Un appel à tous sera fait pour bonifier la banque de bénévoles.

7. Levée de la séance	
CONSIDÉRANT QUE	L'ordre du jour est épuisé à 20 h 41
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Jean-Francois Cuierrier et appuyé par Dalal El Hamod
Numéro de résolution : CÉ-2025-26-012	IL EST RÉSOLU ☐ à l'unanimité ☐ à la majorité DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 20 h 30.

8. Signature de la présidence et de la direction d'établissement

Présidence _____

Direction d'établissement _____